



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3279

Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale -  
Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projets internationaux 2017 2e phase -  
Lancement de l'appel à projets internationaux 2018

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 6 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3279 - SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE OU STRUCTURES ASSIMILEES RELATIF A L'ACTION INTERNATIONALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX 2017 2E PHASE - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX 2018 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. A ce titre, elles peuvent soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, des actions menées par les acteurs locaux du territoire lyonnais et métropolitain trouvant leur cohérence avec les principales politiques de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens, habitants de la Ville et de la Métropole de Lyon, et notamment des publics jeunes aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

**I - Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon, les thématiques et les critères de sélection des projets**

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont approuvé la création d'un service commun des relations internationales au 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de poursuivre l'optimisation de leurs ressources et de renforcer l'impact de leurs politiques respectives permettant de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine des relations internationales.

Dans ce nouveau contexte, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI), l'attribution et le financement des subventions restant de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités au regard de leurs compétences propres.

La 1<sup>ère</sup> édition de l'Appel à Projets Internationaux qui se déroule sur l'année 2017 est conçue comme une année d'expérimentation de ce dispositif qui propose deux calendriers distincts de dépôt de dossiers pour les porteurs de projets et avec les objectifs suivants :

- Stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- Faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon ;
- Structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective ;
- Optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Quatre thématiques ont été identifiées en déclinaison des objectifs de l'AAPI, permettant de positionner les critères de sélection des projets pour chacune d'entre elles :

1 - Les dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Les critères de sélection sont :

- La contribution du projet à l'attractivité et aux politiques d'accueil de nos territoires en cohérence avec les orientations de développement international de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- La contribution du projet à la visibilité internationale de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon sur la scène européenne et internationale et en particulier de leurs emblèmes ;
- La contribution du projet à la coopération avec les communautés créatives et culturelles ;
- L'approche multi-acteurs et collective ;
- Le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

2 - Le développement et la promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, en lien avec les territoires partenaires.

Les critères de sélection sont :

- La qualité de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, notamment des plus jeunes, sur des actions et des événements valorisant la francophonie ;
- L'approche multi-acteurs, faisant émerger la diversité des acteurs et des thématiques contribuant à la francophonie (culture, éducation, linguistique, développement économique, droits de l'homme, etc.) ;
- Le croisement de la francophonie avec les grands enjeux de nos politiques publiques (culture, numérique, développement économique, vie associative, etc.) pour faire émerger de nouveaux projets ;
- Le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires ;
- La cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.

3 - Le dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon et sur les territoires partenaires.

Les critères de sélection sont :

- La qualité de la participation citoyenne, notamment des jeunes, et les prises de conscience sur les grands enjeux internationaux du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- La promotion de la diversité des cultures de nos territoires et favorisant la rencontre des citoyens lyonnais et métropolitains sur notre territoire lors d'échanges et d'événements ;
- L'approche multi-acteurs et collective du projet, ainsi que la diversité des acteurs impliqués ;
- Le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

4 - Les projets de solidarité internationale menés sur des territoires émergents.

Ces projets doivent être organisés sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations bénéficiaires (hors projets fonds eau). Les projets identifiés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants : le développement local et durable, le respect des ressources et des cultures, l'accès aux droits fondamentaux en particulier pour les femmes et les enfants, l'émergence de la société civile des territoires partenaires, les démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la micro finance et de l'entrepreneuriat, l'appui à la gouvernance locale.

Les critères de sélections sont :

- La pertinence du diagnostic des besoins identifiés, la fiabilité des données et la viabilité de la réponse apportée qui devra s'appuyer sur les acteurs locaux des territoires partenaires ;
- Le projet favorisant la rencontre des habitants lyonnais et métropolitains sur notre territoire ;
- L'approche multi-acteurs du projet, faisant émerger la diversité des acteurs ;
- Le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

Dans cette année d'expérimentation 2017 et ce, afin de permettre la meilleure appropriation de ce nouveau dispositif par les acteurs locaux, deux calendriers distincts de dépôt de dossiers ont été proposés. Pour ces deux phases, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle maximale disponible pour la Ville de Lyon est de 265 000 €

## **II – Restitution de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projets internationaux 2017**

Pour la 1<sup>ère</sup> phase, le Conseil municipal du 27 mars 2017, par la délibération n° 2017/2878, a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien aux acteurs internationaux sur le territoire de la Ville de Lyon, les critères d'attribution et les modalités de financement.

13 projets ont été retenus et soutenus financièrement pour un budget total de 82 000 € Ces projets sont en cours de réalisation et feront l'objet d'un prochain bilan sur l'action menée.

## **III - Proposition de financement dans la phase 2 de l'appel à projets internationaux 2017**

La 2<sup>e</sup> phase de l'appel à projets a été lancée selon les mêmes objectifs, thématiques et critères de sélection que pour la phase 1, décrits dans le paragraphe I de la présente délibération.

Après examen des dossiers déposés par les acteurs locaux porteurs de projets internationaux, 26 dossiers remplissent les conditions des critères énoncés.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement au profit d'associations et de structures, pour la réalisation de leurs projets à caractère international sur l'exercice 2017, pour un budget total de 142 000 € et dont le détail figure en annexe :

- **Acteurs locaux sur la thématique de l'internationalité du territoire** : Accueil Villes de France (AVF) / Cluster Lumière / Espaces Latinos / Goethe Institut / Karakib / Lyon International/Movid'A / Photo et graphisme / Vrac.

- **Acteurs locaux sur la thématique de la promotion de la francophonie** : CICLIM / Reporters Solidaires.

- **Acteurs locaux sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale** : Association des Burkinabè de Lyon (ABL) / Africa 50 / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) / Étudiants et Développement / Forum Réfugiés COSI / Office des Sports / Palenque / Service Coopération au Développement (SCD) / SMARA / Solidarité Afrique.

- **Acteurs locaux sur la thématique de la solidarité internationale** : Help the Children / LPO Branly / Maison des Solidarités locales et internationales / Yoon.

Le versement des subventions interviendra au plus tard le 31 décembre de l'année en cours au titre de laquelle lesdites subventions sont attribuées sur présentation d'un bilan d'activités et financier de l'opération. Dans le cas où une convention est signée, les conditions de paiement y seront précisées.

#### **IV - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018**

Dans la phase expérimentale de 2017, 112 dossiers ont été déposés, répartis entre les 4 thématiques : francophonie, internationalité du territoire, éducation à la citoyenneté européenne et internationale, solidarité internationale. Le dispositif AAPI a également permis de renouveler les acteurs locaux bénéficiaires de subventions dans un cadre budgétaire contraint : parmi ces porteurs de projets, 55 étaient nouveaux. Cette phase expérimentale a également permis d'évaluer la pertinence des critères de sélection.

Ainsi qu'il a été procédé lors de la mise en place de l'appel à projets internationaux 2017, les critères d'éligibilité proposés seront les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Lyon ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Ville de Lyon ;
- chaque projet retenu pourra être subventionné par la Ville de Lyon ou conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon, sous réserve de l'approbation par leurs instances délibérantes respectives. Dans les deux cas, le montant total des subventions accordées sera plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

Ainsi qu'il a été procédé lors de la mise en place de l'appel à projets internationaux 2017, les modalités d'organisation proposées seront les suivantes :

- Les demandes de subvention pour les projets seront à déposer auprès du service commun des relations internationales de la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon par courrier ou par mail.

- Pour la Ville de Lyon, ils seront instruits par ce service selon ses objectifs poursuivis et ses compétences, selon les calendriers prévisionnels suivants :

**Phase 1 :**

- lancement de l'appel à projets le 2 octobre 2017 ;
- clôture de dépôt des dossiers : 31 octobre 2017 ;
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors du Conseil municipal de mars 2018.

**Phase 2 :**

- lancement de l'appel à projets le 2 avril 2018 ;
- clôture de dépôt des dossiers : 30 avril 2018 ;
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors du conseil municipal de septembre 2018.

Afin de pérenniser le dispositif appel à projets internationaux, expérimenté auprès des acteurs locaux du territoire en 2017, et au regard des résultats, il est donc proposé de valider ces critères ainsi que les principes généraux d'organisation de l'appel à projets pour le soutien aux acteurs portant des actions internationales, permettant de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement affectées aux projets.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux 2 phases de l'appel à projets internationaux 2018 sera déterminé, au regard du vote du budget 2018 par le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales, économie, commerce et artisanat ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« a) - **Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :**

**III - Proposition de financement dans la phase 2 de l'appel à projets internationaux 2017**

**Paragraphe 3 :**

- lire :

- « ... pour un **budget total de 142 000 €** et dont le détail figure en annexe ... ».

- au lieu de :

- « ...pour un budget total de 148 500 €et dont le détail figure en annexe ... ».

**Paragraphe 6 :**

- lire :

- **Acteurs locaux sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale** : Association des Burkinabè de Lyon (ABL) / Africa 50 / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) / Étudiants et Développement / Forum Réfugiés COSI / Office des Sports / Palenque / Service Coopération au Développement (SCD) / SMARA / Solidarité Afrique.

- au lieu de :

- **Acteurs locaux sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale** : Association des Burkinabè de Lyon (ABL) / Africa 50 / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) / Étudiants et Développement / Forum Réfugiés COSI / Nationsorg / Office des Sports / Palenque / Service Coopération au Développement (SCD) / SMARA / Solidarité Afrique.

**b) - Dans le DELIBERE, lire :**

- lire :

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un **montant total de 142 000 €** sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 2e phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017 :

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
- AVF	5 000 €
- Cluster Lumière	21 000 €
- Espaces Latinos	4 000 €
- Goethe Institut	10 000 €
- Karakib	6 000 €
- Lyon International	2 500 €
- Movid'A	1 500 €
- Photo et graphisme	1 500 €
- Vrac	7 000 €

La Promotion de la francophonie :	A hauteur de :
- CICLIM	3 000 €
- Reporters Solidaires	6 000 €

L'Education à la citoyenneté européenne et internationale :	A hauteur de :
- ABL	3 000 €
- Africa 50	18 000 €
- AVSF	5 000 €
- Etudiants et Développement	6 000 €
- Forum Réfugiés COSI	6 000 €

- Office des Sports	3 000 €
- Palenque	2 500 €
- SCD	3 000 €
- SMARA	5 000 €
- Solidarité Afrique	5 000 €

- au lieu de :

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un **montant total de 148 500 €**, sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 2e phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017 :

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
- AVF	5 000 €
- Cluster Lumière	21 000 €
- Espaces Latinos	4 000 €
- Goethe Institut	10 000 €
- Karakib	6 000 €
- Lyon International	2 500 €
- Movid'A	1 500 €
- Photo et graphisme	1 500 €
- Vrac	7 000 €

La Promotion de la francophonie :	A hauteur de :
- CICLIM	3 000 €
- Reporters Solidaires	6 000 €

L'Education à la citoyenneté européenne et internationale :	A hauteur de :
- ABL	3 000 €
- Africa 50	18 000 €
- AVSF	5 000 €
- Etudiants et Développement	6 000 €
- Forum Réfugiés COSI	6 000 €
- <b>Nationsorg</b>	<b>6 500 €</b>
- Office des Sports	3 000 €
- Palenque	2 500 €
- SCD	3 000 €
- SMARA	5 000 €
- Solidarité Afrique	5 000 €

**c) - Dans l'ANNEXE intitulée « Annexe des bénéficiaires de subvention appel à projets internationaux 2017, Phase 2 » (S0KFC.pdf) :**

- En page 1 de l'annexe, supprimer la ligne :

Education citoyenneté	<b>NATIONSORG</b>	75 cours Richard Vitton - 69003 LYON	<b>Plateforme numérique d'échanges interculturels</b>	6 500
-----------------------	-------------------	--------------------------------------	---	-------

- En page 3 de l'annexe, sur la ligne du tableau, intitulée « Total » : lire 142 000 € au lieu de 148 500 €



## DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 142 000 € sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 2<sup>e</sup> phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017 :

L'internationalité du territoire :	A hauteur de :
- AVF	5 000 €
- Cluster Lumière	21 000 €
- Espaces Latinos	4 000 €
- Goethe Institut	10 000 €
- Karakib	6 000 €
- Lyon International	2 500 €
- Movid'A	1 500 €
- Photo et graphisme	1 500 €
- Vrac	7 000 €

La Promotion de la francophonie :	A hauteur de :
- CICLIM	3 000 €
- Reporters Solidaires	6 000 €

L'Education à la citoyenneté européenne et internationale :	A hauteur de :
- ABL	3 000 €
- Africa 50	18 000 €
- AVSF	5 000 €
- Etudiants et Développement	6 000 €
- Forum Réfugiés COSI	6 000 €
- Office des Sports	3 000 €
- Palenque	2 500 €
- SCD	3 000 €
- SMARA	5 000 €
- Solidarité Afrique	5 000 €

La Solidarité internationale :	A hauteur de :
- Help the Children	1 000 €
- LPO Branly	5 000 €
- Maison des Solidarités locales et internationales	10 000 €
- Yoon	2 000 €

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Cluster Lumière est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEURS du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 6574 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice en cours.

5. Les principes généraux d'organisation de l'Appel à Projets Internationaux 2018, les critères d'attribution et les calendriers, tels que décrits dans le rapport pour les quatre thématiques suivantes proposées, sont approuvés :

- l'internationalité de la Ville de Lyon ;

- la promotion de la francophonie ;
- l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;
- la solidarité internationale.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE